

PERTE, VOL OU USAGE FRAUDULEUX DE VOTRE CARTE BANCAIRE

EN CAS DE VOL OU DE PERTE DE VOTRE CARTE BANCAIRE ET/OU SI VOTRE CARTE A ETE UTILISEE SANS VOTRE CONSENTEMENT, FAITES IMMEDIATEMENT OPPOSITION SUR VOTRE CARTE

EN AVERTISSANT RAPIDEMENT UNE AGENCE CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON
(Joignable pendant les heures d'ouverture)

- Agence d'Avignon : 04 90 80 60 21 ou 04 90 80 60 17 – compte@cmavignon.com
- Agence de Carpentras : 04 90 63 40 00 – carpentras@cmavignon.com
- Agence de Valence : 04 75 40 16 11 – valence@cmavignon.com
- Agence d'Arles : 04 90 47 06 97 – arles@cmavignon.com

OU EN CONTACTANT LE CENTRE D'OPPOSITION OUVERT 24H/24H ET 7 JOURS PAR SEMAINE

- Centre d'opposition* : 7j/7j – 24h/24h
- * Référence à indiquer : Banque émettrice Caisse de Crédit Municipal de Toulon
Code banque 17150 – Code Guichet 84076

- Carte Visa Classic 09 69 32 00 61
- Carte Visa Premier 01 42 77 45 45

Conservez la référence de votre opposition et CONFIRMEZ RAPIDEMENT CETTE MISE EN OPPOSITION A VOTRE AGENCE
En cas de vol déposez également plainte auprès de la police ou de la gendarmerie au plus vite.

VOUS AVEZ CONSTATE SUR VOS RELEVES BANCAIRES UNE OU PLUSIEURS OPERATIONS QUE VOUS SOUHAITEZ CONTESTER

- Votre carte est en votre possession mais vous déclarez sur l'honneur ne pas avoir effectué ces transactions.
- Votre carte est perdue ou volée et vous déclarez sur l'honneur ne pas avoir effectué ces transactions

Dès constatation et sans tarder, adressez votre demande à votre conseiller par messagerie sécurisée ou directement au guichet de votre agence.

Votre conseiller établit un récapitulatif de votre contestation pour signature. Une fois votre dossier complété et signé, votre compte sera crédité du montant des transactions contestées sous réserve de l'analyse de votre dossier par la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon

Si nécessaire, les services de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon pourront vous demander des informations complémentaires (circonstances de la perte ou du vol de la carte, date de constatation, vol ou perte du code confidentiel en même temps que la carte, dépôt de plainte incluant le compte rendu de la déclaration de vol délivré par une autorité compétente...)

BONNES PRATIQUES :

Ne prêtez votre carte à personne. Elle est strictement personnelle. Conservez-la dans un lieu sûr et vérifiez régulièrement qu'elle est en votre possession. Apprenez votre code confidentiel par cœur et ne l'écrivez pas.

Ne répondez pas à un courrier électronique, SMS, appel téléphonique ou autre invitation qui vous paraisse douteuse. Ne validez pas un paiement en ligne dont vous n'êtes pas à l'origine.

La Caisse de Crédit Municipal ne demande jamais par téléphone ou par mail à un client de lui communiquer ses codes, identifiants bancaires ou autres informations de ce type confidentielles et personnelles. Elle ne vous demandera jamais de valider à distance une opération à des fins de test ou en réponse à une fraude.

Aucun collaborateur d'une banque ou personne intermédiaire n'est habilité à se rendre au domicile d'un client pour récupérer une carte bancaire et son code PIN.